

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, en mairie sur convocation adressée à tous ses membres le douze Février par M. MARMOUX Pierre, Maire en exercice.

Etaients présents : **M. MARMOUX Pierre**,

Mme LEFEVRE Virginie, Mme SAGE Marguerite, M. LAMOUILLE Charles, M. CHATELAIN Gérard, Mme BRUIX Anne-Sophie, M. MUGNIER Henri

Excusés : M. CHAMPROUX Erwan, M. MARMOUX Thierry, Mme LAPIERRAZ Régine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu
- • Budget 2020
- • Route de la Marmotte
- • Portage des repas
- • Statuts des employés : Délibération ?
- • Questions diverses
- Mme SAGE Marguerite est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu

Après y avoir rajouté des informations nécessaires, le compte-rendu du 24 Janvier est approuvé.

BUDGET 2020

La secrétaire présente le budget 2020, conformément aux orientations approuvées lors de la réunion de conseil précédente.

N'ayant pas encore reçu le compte de gestion de la part du Trésor Public, elle précise que le budget ne pourra être voté que lors d'une prochaine réunion.

Budget Principal

Fonctionnement : 409 000 €

Investissement : 530 783 €

Projets retenus :

**Enfouissement des lignes (la Croix) : 85 000 €*

**Etude extension de l'école : 50 000 €*

**Aménagement du Chef-Lieu : 50 000 €*

** Acquisition foncière : 87 584 €*

**Voirie : 50 000 €*

**Entretien des bâtiments : 100 000 €*

**Terrains de voirie : 10 000 €*

** Dépôts et cautionnements : 2 000 €*

**Etude Hangar : 43 198 €*

** Modification PLU : 20 000 €*

**Mobilier/Matériel : 20 000 €*

**Cantine/cuisine : 10 001 €*

**Emprunts : 3 000 €*

CCAS

Fonctionnement : 3 544.33 €

Investissement : 1 124.59 €

Route de la Marmotte

M. DUPANLOUP souhaite régulariser la situation de la route de La Marmotte avec son terrain dans la cour.

Il présente des projets au Conseil Municipal. Celui-ci a retenu l'un deux avec quelques modifications

Portage des repas

Quelques familles aimeraient profiter du portage des repas. Ayant connaissance du service de restauration, dans le cadre de la cantine scolaire, elles souhaiteraient bénéficier de ce service.

→ Si le portage se fait via l'entreprise LEZTROY, qui fournit les repas pour la cantine, les familles ne pourront être livrées que pendant le temps scolaire.

→ Faire appel à un autre service, tel RESTAURATION 74 ou l'ADMR serait peut-être une meilleure solution.

La secrétaire se charge de prendre les informations nécessaires afin que le Conseil Municipal puisse faire une proposition aux familles.

Statuts des employés

Mme BONATO Christelle quitte la séance

*Suite à son augmentation de temps de travail, Mme LANGLOIS a vu son bulletin de paie modifié et l'indemnité qui lui avait été accordée pour ses services périscolaires, supprimée. Elle demande au Conseil Municipal que lui soit réattribuée cette prime.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accorder, à nouveau, cette prime à Mme LANGLOIS.

*M. le Maire, en tant que chef du personnel, expose la demande de Mme BONATO quant à la revalorisation du poste et du salaire de secrétaire de Mairie. Il s'avère que le poste de secrétaire actuel est un poste de grade C, dont le descriptif de poste ne reflète plus la charge de travail réalisée par Mme BONATO actuellement, et dont le salaire se situe dans la fourchette basse des salaires en vigueur dans la fonction publique. Etant très satisfait du travail de Mme BONATO et prenant pour référence le poste qu'occupait sa prédécesseur 20 ans plus tôt, M. le Maire appuie la demande de Mme BONATO et propose donc de créer un poste plus qualifié, de grade A.

Après renseignements pris auprès du centre de gestion des carrières, cette démarche n'est pas possible dans le cadre d'un avancement hiérarchique correspondant à l'emploi qu'elle occupe. La solution est de créer un nouveau poste, qui correspondrait davantage aux fonctions exercées dans la collectivité.

La délibération porte sur les points suivants :

- la création à compter du 13 Mars 2020 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

-Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée

-Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

- L'offre d'emploi sera publiée et ouverte à candidatures sur le site de la Bourse de l'emploi du CDG 74

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la proposition de M. Le Maire et décide de créer un nouveau poste, correspondant aux fonctions demandées pour la collectivité.

Questions diverses

- La réunion de commission de contrôle des listes électorales se tiendra le 20 Février 2020

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h30